



Communiqué

Plan climat de la Ville de Lausanne: 0% carbone, 100% solidaire

Déterminée face aux enjeux à venir, la Municipalité précise ses intentions en matière de politique climatique. Sur la base d'un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre et après une analyse fouillée de ses moyens d'action, la Ville de Lausanne entend déployer une politique climatique volontariste et réaliste autour des objectifs suivants : zéro émission directe d'ici à 2030 dans le domaine de la mobilité et zéro émission pour l'ensemble des émissions directes au plus tard à 2050. Globalement, les émissions directes lausannoises seront réduites de 50% d'ici à 2030 et de 70% d'ici à 2040 pour atteindre zéro carbone en 2050. Ces buts couplés à des mesures fortes, notamment en matière sociale, feront de Lausanne une ville zéro carbone, saine et inclusive, porteuse d'une meilleure qualité de vie pour toutes et tous. La Municipalité est convaincue que l'adoption de ce plan climat constitue une étape essentielle pour préparer la ville de demain et être au rendez-vous avec les générations futures.

En été 2019, la Municipalité présentait ses intentions générales en matière de politique climatique. Dix-huit mois plus tard et dans le respect des engagements pris devant le conseil communal, un bilan complet des émissions des gaz à effet de serre de la ville de Lausanne a été établi ainsi qu'une analyse de nos moyens d'actions en matière de réduction et d'adaptation au changement climatique. Sur cette base, la Municipalité présente ce jour son plan climat autour d'objectifs ambitieux.

Le rapport-préavis 2020/54, précise les domaines d'action et les mesures concrètes permettant d'atteindre ces buts, sachant aussi qu'une évolution des conditions-cadres cantonales et fédérales seront également nécessaires.

Une politique volontariste et sociale

Dans le domaine de la mobilité, la Municipalité prévoit le renoncement à tout véhicule thermique en ville d'ici à 2030. S'ajouteront à cela, d'importants enjeux de transfert modal vers les transports publics et la mobilité active:

- diminution de près de 50% des kilomètres parcourus en transport individuel motorisé (non émetteurs de carbone uniquement) ;
- augmentation de près de 50% des kilomètres parcourus en transports publics ;
- augmentation de 20% des kilomètres parcourus à pied ;
- multiplication par 7 des kilomètres parcourus à vélo.

Une baisse importante du prix des transports publics est également proposée pour éviter que ne se crée une fracture sociale en termes de mobilité. Celle-ci se fera par étapes sur la base de financements dédiés. En la matière, la Municipalité prévoit dès 2021 la gratuité des transports publics pour les bénéficiaires de PC AVS-AI ainsi que l'extension des abonnements annuels à moitié prix aux jeunes en formation jusqu'à 25 ans et aux personnes retraitées.

La zone piétonne du centre-ville sera étendue, par exemple à la rue Centrale et un axe cyclable principal depuis chaque point cardinal vers le centre-ville sera aussi réalisé.

Compte tenu de l'importance des émissions de CO₂ dû à l'énergie utilisée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments lors de rénovations lourdes et pour des nouvelles constructions sera particulièrement efficace pour réduire l'empreinte carbone du patrimoine bâti d'environ 60%. Pour ce faire, le taux de rénovation passera de 1% à 3.3% par année et il faudra également étendre et décarboner le réseau de chauffage à distance. Corrélé à l'abandon du gaz naturel et du chauffage à mazout, près d'un milliard d'investissement sur trente ans permettront d'atteindre la neutralité carbone pour les bâtiments d'ici à 2050.



A noter aussi que le traitement des déchets produit aujourd'hui 4.6% des émissions totales de gaz à effet de serre. Grâce à des réductions du volume de déchets et au changement dans leur composition à l'avenir, des réductions d'émissions pourront aussi être prévues dans ce domaine.

Adapter la ville aux changements climatiques inévitables

Amortisseur climatique qui atténue les îlots de chaleur et les risques d'inondation, l'arbre absorbe et séquestre le CO2 et participe au rafraîchissement de l'air. La mesure phare en termes d'adaptation au changement climatique consiste à augmenter de 50% la surface foliaire sur l'ensemble du territoire d'ici à 2040. La ville résiliente du 21ème sera alors dotée d'une arborisation généreuse.

Une multitude de mesures est proposée pour diminuer les pics de chaleur, ainsi que pour gérer de façon optimale la sécheresse et les inondations, ou encore la nature et la biodiversité. Elles concernent notamment la construction, le choix des matériaux, l'urbanisme, la présence de l'eau en ville, la gestion des phénomènes météorologiques extraordinaires, etc.

Un projet commun

Le déploiement de cette politique, qui modifiera la ville en profondeur, est un projet commun et nécessite une forte adhésion de la population. Celle-ci ne sera évidemment possible qu'à la seule condition que toutes et tous y trouvent leur compte. Si la décarbonisation de nos économies devait se faire au détriment de certaines catégories de la population, cela hypothéquerait non seulement sa capacité de réussite mais cela créerait également des tensions sociales fortes. La lutte contre les changements climatiques doit être un projet collectif, synonyme de mieux vivre ensemble, particulièrement dans un pays comme la Suisse qui dispose, en comparaison internationale, de ressources financières, technologiques et scientifiques importantes.

La Municipalité entend lancer un véritable débat autour des principaux objectifs, axes d'action et mesures. De larges consultations et processus participatifs impliquant la population et les milieux intéressés seront lancés et réalisés au cours de la première partie de la prochaine législature. Le plan climat de la Ville pourra donc s'enrichir des critiques et propositions qui émergeront de cette phase d'échange et de discussions. Parallèlement, des études seront réalisées, par exemple, afin d'analyser les conséquences sur les loyers d'une politique d'assainissement des bâtiments. Des mesures d'accompagnement, notamment pour protéger les locataires, pourront en effet être déployées afin que la politique climatique puisse être supportée par la population dans son ensemble.

Les différents domaines d'action évoqués ci-dessus feront l'objet de préavis spécifiques au Conseil communal. Ce sont plusieurs milliards qui devront être investis sur 30 ans, avec d'importantes opportunités de prospérité et de création d'emplois mais qui nécessiteront chaque fois de trouver des financements dédiés.

En résumé, un grand nombre d'axes d'action et de mesures dans plusieurs domaines sont présentés pour une Ville vivante et apaisée, avec une mobilité saine et durable, des espaces publics et des constructions de qualité ou encore le développement de l'arborisation : la Municipalité s'engage pour que la transformation de la ville améliore significativement la qualité de vie de l'ensemble de la population lausannoise.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, Syndic de la Ville de Lausanne, 021 315 22 01**

Lausanne, le 13 janvier 2021